

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 19 juin 2019

N° 30/ 2016-2021

Présidence de **M. Pascal GEMPERLI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

81 sont présents,

18 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **BENKLER Bariza, BOVET Emilie, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO-BAUER Katharina, DIND Claudine, FEHLMANN Sacha, GIVEL FUCHS Anne-Claire, GOLAY Christine, GUEYDAN Philippe, HUGONNET Christian, MARTINET Claire, MASANOVIC Ljljana, MERINO DE TIEDRA Valérie, MCCARRICK Claire-Elise, PION Christine, RATKOCERI Izjadin, STERN-GRIN Anne, TONDA Pierre.**

Conseillères et Conseillers absents (non excusés) : aucun.

M. le Président Pascal GEMPERLI annonce trois points nouveaux à l'ordre du jour.

Point 2 nouveau : Démission d'une Conseillère communale.

Point 4 nouveau : Nomination d'une déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Point 11 nouveau : Postulat du Groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ». Dépôt.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019.
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Démission d'une déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.
4. Nomination d'une déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Élection du/de la Président-e.
8. a) Élection du/de la Vice-Président-e.
b) Élection du/de la deuxième Vice-Président-e
9. a) Élection des deux scrutateurs-trices.
b) Élection des deux scrutateurs-trices suppléants-es
10. Rapports et Préavis de la Municipalité :
 - N° 32/6.19 Demande d'exploitation de 44 places préscolaires et de 60 places parascolaires sur le site de la Gare avec demande de crédit pour l'achat de mobilier à l'école Jacques-Dubochet, Présidence (PSIG) - 1^{ère} séance de commission : mardi 25 juin 2019, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.
 - N° 33/6.19 Réponse au postulat Philippe Laurent et consorts "Pour une consultation accrue de la population en matière d'urbanisme", Présidence (PLR) - 1^{ère} séance de commission : jeudi 22 août 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.
11. Rapports de commissions :
 - N° 3/6.19 Octroi d'un droit de superficie renté sur la parcelle N° 4'165 de la Commune de Morges au lieu-dit Prairie-Nord Eglantine et d'une aide financière à la société coopérative l'Eglantine Morges pour la réalisation d'un immeuble de 51 appartements.
 - N° 5/6.19 Gestion 2018
 - Rapport sur la gestion ;
 - Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion ;
 - Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;
 - Rapport sur les comptes ;

- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances ;
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.

- N° 12/6.19 Demande d'un crédit pour la construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V.
- N° 34/6.19 Projet de décision relatif au Centre Aquatique et au parking du Parc des Sports.

12. Motion Alice de Benoit et consorts "Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

13. Postulat du Groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ». Dépôt.

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

15. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 5 juin 2019.
- Préavis municipal N° 32/6.19.
- Rapport municipal N° 33/6.19.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 3/2.19
- Rapport N° 5/6.19 Gestion 2018
- Rapport de la sous-commission ADM
- Rapport de la sous-commission FIN
- Rapport de la sous-commission SEC
- Rapport de la sous-commission SPO
- Rapport de la sous-commission INF
- Rapport de la sous-commission COH
- Rapport de la sous-commission URB
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion 2018 et déterminations de la commission de gestion 2018 sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2018 et 7 annexes
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 12/3.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la détermination municipale sur le projet de décision relatif au Centre Aquatique et au parking des Sports.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019.

Personne n'a de remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Démission d'une Conseillère communale.

M. le Président Pascal GEMPERLI lit la lettre de démission de Mme Claire-Elise Mccarrick.

Mme Mccarrick est entrée au Conseil communal le 7 novembre 2018 et n'a pas eu l'occasion de siéger au sein d'une commission.

3. Démission d'une déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Mme Elisa LACASELLA a transmis sa démission de son poste de suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME par courrier postal au Bureau.

4. Nomination d'une déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Afin de repourvoir au poste laissé vacant suite à la démission de Mme Elisa Lacasella, la candidature de Mme Sylviane Trudu est proposée par Mme Ludivine Guex pour le PSIG. L'élection est réputée tacite et Mme Trudu est remerciée.

5. Communications du Bureau.

- Les personnes concernées par la Passation des pouvoirs sont priées de réserver le mercredi 3 juillet à 18h30 pour la cérémonie et le repas qui suivra, selon la coutume.
- Rappel aux commissions n'ayant pas déposé leur rapport après la 4^{ème} séance suivant le dépôt du préavis. La commission chargée du préavis N° 45/12.18 traitant des modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordables, modification du règlement communal sur les conditions d'octroi d'aide individuelle au logement, vient de déposer son rapport et il sera traité en septembre. La commission chargée de l'étude du préavis N° 4/2.19 traitant de la réponse au postulat de l'Entente morgienne pour une meilleure défense des

intérêts des Morgiens n'avait pas encore pu se voir à cause d'une collision de dates et se verra le 10 septembre.

M. le Président Pascal GEMPERLI lit son discours de fin de mandat, dont voici la teneur :

« Il est de coutume que le président prononce quelques mots en guise de remerciement et d'adieu lors du dernier Conseil. Cette année a passé tellement vite, au début de la présidence tout est nouveau, on apprend, on découvre, au milieu ça fait un peu un creux, et ensuite c'est comme l'éternité, c'est long, surtout vers la fin. Comme vous avez dû le constater, je ne suis pas un grand causeur, ni un grand orateur, pour le discours du premier août, j'avais commencé à noter les premières idées des mois et des mois à l'avance, je me suis entraîné même avec une caméra pour enregistrer et revoir. Il est vrai qu'il s'agit du discours le plus important de l'année, surtout pour un patriote. Et en plus c'est le tout premier de l'année de présidence. Mais bon ce n'est pas pour te mettre la pression Laurent...tranquille... je te prête la caméra si jamais.

Alors que faire si vous n'êtes pas un grand orateur alors que deviez préparer votre discours de fin de mandant avec une semaine professionnelle particulièrement chargée, avec un Conseil communal plus compliqué que d'habitude à préparer avec des objets particuliers comme les élections et la CoGest. Alors que faire si le soir avant vous sentez la fatigue vous envahir à 1 heure du mat' devant l'écran alors que vous tentez enfin d'aligner quelques phrases cohérentes pour votre discours. Puis quand à ce moment-là vous vous dites : « allez, 15 minutes de repos sur le canapé et ça ira... », la prochaine chose que vous apercevez c'est votre fille qui vous réveille « Papa, je veux aller tôt à la crèche pour être la première ».

Alors que faire dans une telle situation ? Soit vous demandez des idées à votre bureau, ce que j'ai fait. La réponse était : « Tu vas assurer sois naturel ils sont toujours top tes discours », je dis : merci le bureau... Sinon il y a un outil sine qua non qui a la réponse à tout. Et non, je n'exagère pas, à tout. C'est cheikh google. J'accède donc ce moteur de recherche et je tape : « Discours de langue de bois ». Et là, le sauvetage. Le premier résultat c'est le document suivant : « Cours de langue de bois », avec une en-tête de « l'école nationale d'administration », c'est pas rien. Et le tout sur une seule page. Vous avez 4 colonnes et 8 lignes. Les instructions sont les suivantes :

« Commencez par la case en haut à gauche, puis enchaînez avec n'importe quelle case en colonne 2, puis avec n'importe laquelle en 3, puis n'importe laquelle en 4 et revenez ensuite où bon vous semble en colonne 1 pour enchaîner au hasard... Mais surtout, n'oubliez pas d'y mettre l'intonation et la force de conviction... ». Vous savez, j'ai toujours rêvé de faire ça en public, et bien là l'occasion se présente et c'est vous les victimes...

Ca va, vous tenez encore ? Vous savez, les discours c'est un peu comme l'éternité... (c'est long, surtout vers la fin)

Voici donc mon discours présidentiel :

(NB : Le Président utilise le tableau décrit ci-dessus pour mettre ses propos en lumière devant une assemblée amusée.)

Je comprends maintenant pourquoi j'ai parfois de la peine à suivre les discours des politiciens des pays avoisinants... je crois même déjà l'avoir entendu plus proche ici chez nous, mais je ne le reproche à personne bien évidemment.

Laurent, si jamais pour le premier août.

Donc voilà, ces quelques mots pour vous dire que cette année était un véritable plaisir pour moi, j'ai appris beaucoup de chose, j'ai évolué. J'ai passé des moments difficiles au perchoir, je sais que cela ne se voyait pas forcément mais je vous assure que l'apparence ne reflétait pas toujours mon état émotionnel...

La rencontre avec les acteurs locaux et les citoyens était énormément enrichissant. Vous savez, quand une personne que vous ne connaissez pas vous lance un « Bonjour M. le Président » au marché cela vous fait véritablement prendre conscience de la mission, et aussi du fait que les citoyens nous ont bien à l'œil ☺

J'espère vous avoir servi, en tant que président on est considéré premier citoyen, je l'ai plutôt pris comme premier serviteur. On m'a reproché d'être procédurier, je l'ai pris comme un compliment.

Je vous remercie beaucoup toutes et tous pour ce que vous faites pour notre ville, je remercie le bureau pour ces quelques années rajeunissantes. Je souhaite bonne chance à mon successeur ou ma successeuse et je me réjouis de rentrer dans les rangs et abandonner la neutralité qu'exige ce poste.

Vive notre belle ville de Morges et ses habitants et vive la Canton de Vaud. »

6. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce six communications orales.

VOIE VERTE

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre du chantier 5, Région Morges a initié un projet de Voie verte régionale. Inscrite dans le PALM 2016, elle vise de relier St-Prex à Pully. Pour rappel, une Voie verte est un itinéraire mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'usagers : les pendulaires, les enfants, notamment les écoliers, toute personne souhaitant gagner leurs centres d'intérêt, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes.

Une Voie verte convient aussi bien aux déplacements quotidiens qu'aux déplacements de loisirs. Elle doit être aménagée pour qu'un enfant de 12 ans non accompagné puisse circuler en toute sécurité.

Ce projet est mené en partenariat par les 10 communes de Région Morges, plus spécifiquement les Municipalités de St-Prex, Lully, Tolochenaz, Morges, Préverenges et Denges territorialement concernées, et le Canton de Vaud.

La Voie verte est composée de 7 tronçons, dont le réaménagement est piloté par les communes et/ou le Canton, selon leur emplacement. Région Morges s'assure de la cohérence de l'ensemble.

Le Conseil communal sera informé régulièrement de l'état d'avancement de la Voie verte et sera amené à valider le projet notamment lors des mises à l'enquête et des demandes de crédit de réalisation des différents tronçons le concernant. »

MOBILITÉ PARTAGÉE – NOUVELLES OFFRES CARVÉLO2GO ET MOBILITY POUR L'ÉTÉ 2019

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Dans le but de promouvoir la mobilité partagée, un nouveau système de vélos-cargos en libre-service sera mis à disposition de la population morgienne début juillet. La plateforme CarVélo2Go proposera à la location deux vélos électriques disposant d'un bac à l'avant permettant d'accueillir jusqu'à 100 kg de marchandises ou encore de transporter jusqu'à deux enfants en toute sécurité. Pour profiter de cette nouvelle offre ; téléchargez l'application Carvélo2go, réservez la tranche horaire désirée et rendez-vous dans le commerce morgien partenaire afin de prendre le véhicule. Pour cette première étape, les vélos cargos seront hébergés par la boulangerie Fleur de pain, rue Louis-de-Savoie 55, un deuxième emplacement est encore en discussion. Si cette nouvelle offre connaît l'essor escompté, elle pourra être étoffée dans d'autres quartiers courant 2020. L'inauguration officielle de cette nouvelle offre est prévue le mercredi 3 juillet à 12h sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Vous êtes cordialement invités à y prendre part.

Forte de son succès et faisant suite à plusieurs demandes citoyennes, Mobility, la société coopérative spécialisée dans l'auto-partage ouvrira début août un nouvel emplacement au 37 rue Louis-de-Savoie. Ce véhicule supplémentaire viendra renforcer l'offre actuelle composée d'un véhicule à la halte de Morges St-Jean et de 8 véhicules localisés provisoirement à la rue des Vignerons, dans l'attente de l'ouverture du futur parking souterrain de la gare. »

MISE À L'ENQUÊTE ZONE RÉSERVÉE SUD-EST MORGIE

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation (PGA), le secteur du Sud-Est morgien a été identifié comme secteur stratégique pour le maintien d'une zone d'activité artisanale et industrielle au sein de la Commune. La sauvegarde de cette zone d'activité vise à garantir l'attractivité économique de Morges et d'assurer la mixité du territoire communal. En 2015, le secteur a été intégré à l'étude (ZIZA Demain), initiée par Région Morges et l'ARCAM, portant sur la question du maintien des zones industrielles et artisanales à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la région morgienne. Cette étude test a permis d'ébaucher les premières lignes directrices en ce qui a trait l'aménagement futur du secteur. Nécessitant un règlement adapté aux enjeux spécifiques du site, le Sud-Est morgien fait actuellement l'objet d'une procédure d'affectation détaillée lancée en début 2019.

En attendant l'entrée en vigueur du Plan d'affectation Sud-Est morgien, le secteur demeure régit par le Plan général d'affectation de 1990 devenu inadapté au site et obsolète. Dans le dessein d'éviter des constructions prétextant l'ensemble du site, la Municipalité a décidé de mettre le site en zone réservée lors de sa séance du 26 novembre 2018.

La zone réservée est une affectation provisoire permettant de suspendre la constructibilité d'un secteur sur lequel un plan d'affectation doit être révisé, modifié ou élaboré Elle est valable pour une période maximale de 5 ans (pouvant être prolongée de 3 ans au maximum) en attendant l'adoption du plan d'affectation. L'objectif de la zone réservée Sud-Est morgien est de maîtriser les possibilités de développement du secteur afin de garantir le maintien d'une zone d'activité de qualité, en attendant l'entrée en vigueur du Plan d'affectation Sud-Est morgien. La procédure à suivre pour une zone réservée est la même que celle prévue pour les plans d'affectation.

Le projet de zone réservée (comprenant un plan, un règlement et un rapport explicatif) a été déposé en avril 2019 au Canton pour examen préliminaire valant comme examen préalable. Le dossier a été analysé par le Canton qui a autorisé la poursuite de la procédure

Le projet de zone réservée Sud-Est morgien fera en principe l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels le 16 août 2019. Il sera mis à l'enquête du 17 août au 15 septembre 2019. La zone réservée communale déploie ses effets dès sa mise à l'enquête publique par le biais de l'effet anticipé des plans.

Comme pour les plans d'affectation, en cas d'observations ou d'oppositions déposés lors de l'enquête publique, les auteurs seront conviés à une séance de conciliation.

La Municipalité transmettra par la suite au Conseil communal un préavis pour adoption du dossier accompagné de propositions de réponses aux oppositions. Finalement, le dossier sera transmis au SDT pour approbation par le département. »

PROGRAMME DES ACTIVITÉS À COUVALOUP 12

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« Depuis le début des beaux jours, l'équipe des travailleurs sociaux propose des activités dans les quartiers et sur différentes places de jeux de la Ville, vous trouverez le programme sur les flyers sur vos tables. Une partie de l'été servira aussi à l'équipe à terminer l'aménagement des locaux suite à la fin des travaux. Bien que deux activités se déroulent déjà dans les locaux, l'ouverture de Couvaloup 12 sera effective à la rentrée scolaire. Elle commencera par une journée portes ouvertes le 24 août dès 11 h, vous pouvez déjà agender la date. »

À la rentrée de nouvelles activités dédiées aux jeunes et aux habitants de la Ville de Morges sont prévues tant en collaboration avec les travailleurs sociaux qu'avec des associations partenaires. Seront proposées notamment des activités pour les seniors et intergénérationnelles, diverses permanences de soutien, de la médiation culturelle inclusive ou encore un café-bienvenue pour les femmes migrantes. Il y aura aussi une reprise des accueils libres avec une modification de la population accueillie. En effet l'équipe a prévu des accueils pour les jeunes de 10 à 14 ans, puis pour les jeunes de 15 à 18 ans de manière à mieux répondre aux besoins de chaque tranche d'âge. »

RÉDUCTION SUR UN ABONNEMENT DE TRANSPORT PUBLIC ANNUEL POUR LES ÉLÈVES MORGIENS

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« Depuis le mois d'août 2016, les élèves morgiens de la 5^e à la 11^e année bénéficient d'un bon de réduction de 30% sur un abonnement annuel Mobilis Junior, zone 30 en deuxième classe.

Le pourcentage de bénéficiaire se monte à 18.3% (172 élèves) en 2018 contre 17.3% (160 élèves) en 2017. Bien que le taux d'utilisation soit inférieur aux prévisions, cette mesure est fortement appréciée des familles et l'utilisation des bons augmente légèrement chaque année.

Pour rappel, cette prestation fait l'objet d'un préavis et au vu de son succès et de son fonctionnement, la Municipalité a décidé de pérenniser cette prestation afin de privilégier l'utilisation des transports publics plutôt que celle d'un véhicule privé, démarche qui s'inscrit dans les objectifs stratégiques énergétiques de la Ville. »

STOCKAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE SUR LE SITE DE PRAIRIE-NORD EGLANTINE

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre du respect du développement durable, la Ville de Morges et l'entreprise Losinger-Marazzi souhaitent limiter autant que possible la consommation d'énergie grise lors de la construction du quartier de l'Églantine, dont les travaux viennent de débiter. »

À cet effet, pour limiter l'impact environnemental ainsi que la surcharge du trafic par camion occasionnés par les transports inhérents à l'évacuation et au réacheminement des matériaux terreux, la terre végétale sera stockée provisoirement à proximité du chantier. Pour ce faire, la parcelle communale sise sur le site de "Prairie-Nord" sera pour l'occasion mise à disposition de l'entreprise Losinger-Marazzi contre rémunération. »

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Brigitte COENDOZ réagit à la communication donnée par M. Jean-Jacques Aubert. Elle vit à côté du chantier en question et voit un danger avec le passage des camions remplis de terre aux heures de rentrée et de sortie des écoles. Les camions rentrent par la Prairie, elle ne sait pas d'où ils arrivent mais pressent un danger.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que la terre végétale qui se trouve sur Eglantine doit être transportée sur Prairie Nord en traversant le chemin de Tolochenaz. Il entend que durant les heures de passage des élèves cela peut représenter un danger et imagine qu'il doit être possible de mettre des mesures de sécurité en place avec l'entreprise pour protéger la population.

7. Election du/de la Président-e.

Selon le Tournus le poste de président du conseil communal pour l'année législative 2019-2020 revient au groupe PLR.

M. Yves MENETREY propose la candidature de M. Laurent Pellegrino et s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR vous propose, sans surprise, la candidature de Monsieur Laurent Pellegrino au poste de président de notre Conseil pour l'année législative à venir. »

Laurent est membre de notre assemblée depuis 2001 et a déjà eu l'occasion d'en assurer la présidence lors de l'exercice 2009-2010. Dix ans se sont écoulés, années ponctuées de très nombreuses séances et commissions qui lui ont permis d'acquérir une solide connaissance du fonctionnement de notre instance.

Père de deux filles, devenues maintenant adultes et directeur depuis 12 ans dans un groupe important du secteur de la construction en Suisse romande, notre collègue se met à disposition une nouvelle fois pour accéder au statut de premier citoyen de notre Ville.

Armé du savoir acquis et avec la volonté de donner de son temps à la collectivité, nul doute Laurent dispose des qualités et de l'enthousiasme nécessaires à la tâche qui l'attend.

Le groupe PLR le soutient pleinement dans cette démarche et vous présente sa candidature au poste de président de notre Conseil. »

A l'issue du vote à bulletin secret, M. Laurent Pellegrino est élu par 74 voix, 3 bulletins nuls et 4 bulletins blancs. Il adresse un discours de remerciements dont voici la teneur :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier mon parti qui m'a fait confiance et m'a encouragé à me présenter à cette élection. Je tiens également à remercier en particulier les deux présidents qui m'ont formé durant ces deux dernières années et encore ce soir, j'ai reçu de précieux conseils. Deux présidents avec des styles très différents, Frédéric Vallotton et Pascal Gemperli. En prenant la présidence du Conseil communal, la fonction incite à laisser de côté l'espace d'une année, ses convictions partisans pour se mettre à disposition du bon fonctionnement de l'ensemble de notre assemblée législative.

Je profite donc de cette opportunité qui s'offre à moi pour remercier et féliciter tous les Conseillers communaux ainsi que les membres de la Municipalité pour leur implication au bien-être de notre commune. La fonction de président, offre également la possibilité de mieux connaître les différentes associations culturelles, sociales et sportives qui font vivre et animent notre ville. Cela signifie beaucoup pour moi de représenter le Conseil communal auprès d'eux et d'aller à la rencontre des Morgiennes et des Morgiens.

L'ordre du jour étant conséquent et comme il commence à faire déjà très chaud dans la salle, je ne vais donc pas prendre plus de temps de parole et vous remercier de votre attention. »

8. a) Élection du/de la Vice-Président-e.
b) Élection du/de la deuxième Vice-Président-e

Mme Ludivine GUEX propose la candidature de Mme Laure Jaton comme Vice-Présidente. Voici son texte de présentation :

« Nous vous avons présenté à la même période de l'année dernière la candidature de Laure Jaton à la seconde vice-présidence. Notre groupe présente à nouveau la candidature de Laure Jaton, cette fois à la vice-présidence. Elle a déjà fait partie de ce Conseil dans les années 2001 à 2004 et a été réélue en début de cette législature. Juriste, spécialiste du domaine de l'urbanisme, elle met régulièrement ses compétences au service de diverses commissions de notre Conseil et siège actuellement dans la commission d'urbanisme ainsi qu'au Conseil intercommunal de Police Région Morges.

Mme Laure Jaton est une femme énergique, décidée avec une forte fibre politique, c'est pourquoi notre groupe vous invite à soutenir cette candidature. Merci ».

Mme Laure JATON est élue par 71 voix, 1 bulletin nul, 3 bulletins blancs et 6 voix éparses. Voici son discours de remerciements :

« Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

Comme mes prédécesseurs, je dois vous remercier. Mais ces remerciements ont un sens particulier pour moi.

Je suis en effet très touchée de la confiance que vous m'accordez. D'abord pour 2018, lorsque j'ai appris mon élection grâce à mon portable qui n'a cessé de sonner, alors que je n'avais même pas la force de suivre le programme pourtant captivant de Sonomix !

Et également cette année, malgré ma présence en pointillé à notre Conseil.

J'espère pouvoir encore vous remercier l'année prochaine, qui, je croise les doigts, sera l'année du retour à 100 % pour moi.

Ensuite j'adresse mes remerciements particuliers au Bureau. Alors que celui-ci réfléchissait à édicter des Directives sur les absences,

un thème qui préoccupe particulièrement le Conseil : AMENDES OU PAS D'AMENDES TELLE EST LA QUESTION,

j'ai bénéficié de la mansuétude de mes collègues, face à des absences pourtant répétées et souvent annoncées à la dernière minute.

Il me reste donc une année pour tout apprendre sur la charge de Présidente. Et je sais que Laurent, Jean-Pierre, Tatyana, Sabrina, Jean-Louis, Frédéric, les nouvelles scrutatrices et les nouveaux scrutateurs me seconderont avec efficacité. »

Mme Patricia DA ROCHA propose la candidature de M. Jean-Pierre Morisetti pour le poste de 2^{ème} Vice-Président. Elle s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature à la deuxième Vice-Présidence de M. Jean-Pierre Morisetti.

Marié, père de deux enfants majeurs, quatre fois grand-papa, il n'a que des petites-filles. Binational italo-suisse, originaire d'Oggebbio (I), Ayent (VS) et Morges, professionnellement M. Morisetti est membre de la Direction des Etablissement de la Plaine de l'Orbe en charges des secteurs de production et d'insertion.

Membre du Conseil de janvier 82 à fin 88 puis de janvier 94 au 28 février 2002. Après une longue absence professionnelle il a repris du service en début de législature.

Par deux fois président de la Commission de gestion, président de groupe pendant des années, il a assumé un grand nombre de commissions. En 1998, il a déjà présidé notre Conseil. Il en connaît les rouages et le rôle. Fort de ces expériences, il saura avec compétence le diriger à nouveau. »

M. Jean-Pierre MORISSETTI est élu par 56 voix, 19 bulletins blancs et 6 voix éparses. Il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre confiance. C'est avec reconnaissance que je peux vous assurer que je mettrai l'énergie et les forces nécessaires à diriger nos débats. Et quand je dis énergie et force, ce sera aussi celles de prévoir et anticiper vos interventions, de les gérer et surtout d'assumer tout au long de l'année la sérénité des débats de l'Assemblée. De lui apporter calme, diligence et pondération.

Madame da Rocha a mentionné que je me suis déjà trouvé une fois au perchoir, il y a de nombreuses années ! Eh bien il me semble que ce n'est pas un avantage.

Tant de choses ont changé depuis vingt et un ans.

- Notre règlement n'est plus le même.

- La Constituante a sérieusement modifié échéances et compétences politiques.

- Combien d'articles de la Loi sur les Communes et autres règlements ont été modifiés ?

- L'informatique a évolué en efficacité.

- Vous avez changé.

C'est donc un total et nouveau défi que j'attends de relever. Nous aurons tout au long de ces prochaines années bien des débats, passionnants j'en suis certain, liés

au futur de notre ville et je me réjouis de les vivre avec vous et pendant quelques mois : devant vous.

Merci, par avance un bel été et bonne suite de séance. »

9. a) Élection des deux scrutateurs-trices.

Mme Catherine HODEL propose la candidature de Mme Rita WYSS pour l'EM.

M. Yvan CHRISTINET propose la candidature de Mme Jeanine DEVAUD pour les Verts.

Les deux candidates sont élues par acclamation.

b) Élection des deux scrutateurs-trices suppléants-es

M. Marc LAMBRIGGER propose la candidature de Mme Patricia DA ROCHA pour le groupe UDC.

M. Yves MENETREY propose la candidature de Mme Christine GOLAY-FAVRE pour le groupe PLR.

Les deux candidates sont élues par acclamation.

10. Préavis de la Municipalité :

N° 32/6.19 **Demande d'exploitation de 44 places préscolaires et de 60 places parascolaires sur le site de la Gare avec demande de crédit pour l'achat de mobilier à l'école Jacques-Dubochet, Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 25 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.**

Les commissaires sont :

Patricia DA ROCHA	Xavier LEPORI	Céline ELSIG
Alexandre DESPONDS	Catherine HODEL	
Jean-Marc NARR	Anne COSANDEY	

N° 33/6.19 Réponse au postulat Philippe Laurent et consorts « Pour une consultation accrue de la population en matière d'urbanisme » Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 22 août 2019, à 18h30, salle des Commissions.

Les commissaires sont :

Jean-Pierre MORISSETTI	Brigitte COENDOZ	Lionel DAUTREPPE
Jean-Hugues BUSSLINGER	Philippe LAURENT	
Catherine DREYFUS	Ludivine GUEX	

11. Rapports de commissions.

N° 3/6.19 Octroi d'un droit de superficie renté sur la parcelle N° 4165 de la Commune de Morges au lieu-dit Prairie-Nord Eglantine et d'une aide financière à la société coopérative l'Eglantine Morges pour la réalisation d'un immeuble de 51 appartements.

M. Marc LAMBRIGGER, Président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte. Personne ne souhaite s'exprimer.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(à la majorité moins une voix contraire)

1. d'accorder à la Société Coopérative d'Habitation L'Eglantine Morges la possibilité de construire un bâtiment de 51 logements à loyer modéré sur la parcelle No 4165, propriété de la ville de Morges, située dans le périmètre du plan partiel d'affectation "Prairie-Nord - Eglantine" ;
2. d'accepter l'octroi d'un droit distinct permanent à la Société Coopérative d'Habitation L'Eglantine Morges, au prix d'une redevance annuelle de CHF 130'000.00 indexable tous les 5 ans, pour une durée de 75 ans renouvelable ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget et aux comptes d'exploitation, dès la mise en location, un abaissement des loyers de 10%, paritairement avec le Canton, à la Société Coopérative d'Habitation L'Eglantine Morges, pour une durée de 15 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à alimenter, d'un montant de CHF 587'400.00. le fonds 9282.00.23 "Frais d'équipements LLM Eglantine" via le compte 74000.3804.00 "Attribution au fonds de rénovation des routes et des infrastructures".

N° 5/6.18 Gestion 2018

- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion ;
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;
- Rapport sur les comptes ;
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances ;
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.

M. le Président Pascal GEMPERLI rappelle le déroulement de ce point, décrit à l'article 110 du règlement du Conseil communal.

M. Michaël FURHOFF président de la Commission de gestion 2018, lit les conclusions du rapport.

Le « ping-pong » entre la Municipalité et la Commission de gestion est ouvert, la discussion est ouverte en cas de désaccord sur un vœu.

Administration, culture et relations extérieures

Vœu N° 1

Que la Municipalité fixe des horaires d'ouverture des services à la population en adéquation avec les horaires des personnes travaillant à plein temps.

Réponse de la Municipalité

Que ce soit à destination de l'entier de la population ou de publics définis, les guichets de l'administration orientent les usagers. Leurs collaborateurs-trices sont à l'écoute de chacun, personnifiant la volonté municipale de privilégier les contacts directs entre la population et l'administration. Les horaires actuels semblent ne plus être en complète adéquation avec les besoins de la population. La Municipalité est consciente que les heures d'ouverture des guichets ne s'étendent pas, pour partie au moins, sur la pause de midi ou en soirée. Relevons néanmoins que des rendez-vous en dehors des heures fixées sont possibles au sein de l'administration.

La Municipalité demeure attachée à la possibilité d'un contact direct avec l'administration. Une réflexion pour étendre les horaires des différents guichets a commencé. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N°2

Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est sensible à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville. Elle a par exemple utilisé le hall pour présenter des maquettes lors d'une mise à l'enquête publique ou encore pour des expositions dans le cadre de la semaine contre le racisme. Elle veillera à préciser les modalités d'utilisation.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances et promotion économiqueVœu N° 3

Que la Municipalité, dans un souci de transparence, détaille les activités du délégué à la promotion économique dans les futurs rapports de gestion.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Toutefois, elle tient à préciser que le cadre des activités du délégué à la promotion économique a été communiqué au Conseil communal au travers du programme d'actions et que le rapport de gestion ne relève que les faits marquants de l'année écoulée, en préservant la confidentialité des données.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sécurité, informatique et manifestations

Néant.

Sports, bâtiments et environnement

Vœu N° 4

Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

Un crédit d'étude auprès du Conseil communal est prévu d'être déposé en 2020.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 5

Que la Municipalité se charge de chercher un financement participatif sous forme de dons privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour financer partiellement ou totalement la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17.

Réponse de la Municipalité

Conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17, la Municipalité s'est préoccupée de solliciter des participations de tiers au financement de l'orgue. Ainsi, une association de soutien a été créée, afin de solliciter des subventions diverses (voir ci-dessous).

Une demande de financement conséquente est envoyée auprès de la Loterie romande et, à cet effet, un dossier de présentation a été établi. Dans un second temps, plusieurs fondations ou autres acteurs privés seront prochainement concernés par cette démarche, en phase d'établissement.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal des démarches entreprises dans la recherche de financements participatifs, sous formes de dons

privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité informera prochainement le Conseil communal des démarches entreprises en vue de la participation à l'achat et construction du nouvel orgue.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 7

Que la Municipalité envisage l'engagement d'un(e) stagiaire de l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) pour une durée de 12 mois, afin de soutenir la déléguée aux sports.

Réponse de la Municipalité

Selon les conditions cadres émises par le service cantonal de l'emploi, nous ne pouvons pas engager des stagiaires au-delà de 6 mois. Cette durée de 12 mois doit donc obligatoirement être scindée en deux périodes de stage successives ou si le budget le permet, un stagiaire peut prolonger son engagement professionnel en qualité d'auxiliaire durant quelques mois.

Le taux d'activité, la durée et la filière dont sont issus les futurs stagiaires doivent rester du ressort de l'opérationnel (Municipalité).

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse refusée.

Avec ce vœu, la Commission de gestion souhaite que la charge de travail de la déléguée au Sport soit allégée et estime que son pourcentage de travail devrait être réévalué à plus ou moins long terme. La Commission de gestion ne souhaite pas s'immiscer dans l'opérationnel. La durée de 12 mois a été donnée dans l'idée de pouvoir mesurer les besoins et la charge de travail supplémentaire sur une période adéquate.

M. le Municipal Philippe DERIAZ confirme le refus de ce vœu. En l'état la Commission de gestion et la sous-commission a bien saisi et évalué la surcharge de la Déléguée au Sport, en regard de la multiplicité des projets en cette politique publique sportive. Plusieurs solutions et pistes d'amélioration peuvent être étudiées et envisagées afin de résoudre cette situation. La Commission, respectivement la sous-commission a proposé l'engagement d'un stagiaire pour une durée de 12 mois. En l'état, la Municipalité ne peut accepter cette pratique, puisque les dispositions statutaires communales ne l'autorisent pas. D'une manière générale un tel processus va à l'encontre de la formation et du suivi de stagiaires diplômés et parfois peu rémunérés. En conclusion, la Municipalité se réjouit que la

problématique de la surcharge de travail ait pu être observée et considérée par la Commission. Toutefois, en regard des circonstances, par souci de cohérence ou d'équité et considérant le postulat qui prévoit que la conduite du personnel appartient à la Municipalité, elle refuse ce vœu.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER avoue une lassitude certaine voire un énervement profond à voir que lorsque l'on a besoin d'une aide on dit engager un stagiaire et aller chercher dans le vivier des jeunes diplômés. Objectivement, il le dit autant aux patrons du secteur privé que public, cette vision des choses, éminemment répandue de l'autre côté de la frontière, où les diplômés enchaînent stage après stage sans avoir de perspective d'un contrat de travail de durée indéterminée, commence sérieusement à l'énervier. Il y a autre chose à faire et il s'étonne que la Commission propose une telle solution sans se poser de questions. Un stage c'est une volonté de formation et pas de la main-d'œuvre à bon marché. Il partage entièrement la position de la Municipalité et refusera également ce vœu. Il y a d'autres moyens que d'engager un stagiaire, a fortiori 12 mois et a fortiori à côté des clous car les pratiques pour lesquelles les élus se sont aussi battus au niveau cantonal, disent qu'un diplômé ne peut pas être engagé au-delà de 6 mois. Il ne doute pas que la Municipalité est certainement consciente qu'il y a peut-être un problème de charge de travail dans ce secteur, il trouve paradoxal qu'un poste à temps partiel doive être épaulé par un stage à temps complet mais ne doute pas de la capacité de la Municipalité à proposer des solutions adéquates en l'état. Pour les stagiaires qui ne méritent pas d'enchaîner des stages il invite à refuser ce vœu.

Vote sur le vœu : le vœu est refusé à une large majorité.

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 8

Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges fait en sorte de privilégier la plantation d'arbres fruitiers dans les endroits qui le permettent. Actuellement, les zones nouvellement aménagées font systématiquement l'objet d'une évaluation quant à l'opportunité de planter des arbres fruitiers. La Municipalité accepte le vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 9

Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-

morgiens.

Réponse de la Municipalité

L'analyse des charges relatives au coût des repas de l'AREMS est régulièrement effectuée, mais n'implique pas une adaptation des tarifs chaque année, car ce serait une gestion beaucoup trop lourde avec le système actuel de facturation. Néanmoins, des propositions de modification et d'adaptation de la facturation des repas pour l'ensemble des élèves morgiens et non-morgiens de la 1P à la 11H est actuellement en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 10

Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

Vœu N° 11

Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ces deux vœux.

Détermination de la Commission de gestion

Réponses acceptées.

Vœu N° 12

Que la Municipalité autorise les travailleurs sociaux à reprendre les suivis individuels des adolescents dans les locaux situés à Couvaloup 12.

Réponse de la Municipalité

L'élaboration des cahiers des charges des collaborateurs communaux est du ressort de la Municipalité. Néanmoins elle tient à préciser que les travailleurs sociaux ont bien sûr pour rôle d'orienter et de conseiller les personnes qui les sollicitent vers les nombreuses instances qui peuvent les soutenir dans leurs démarches. Dès lors, d'un point de vue institutionnel, elle refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse refusée.

La Commission de gestion ne conteste pas que l'élaboration du cahier des charges des collaborateurs communaux soit du ressort de la Municipalité. Cependant, elle est convaincue du travail de proximité et de soutien aux jeunes qui était encore effectué en 2018 (40 suivis individuels dont 12 avec des mineurs). Elle craint que l'aiguillage vers d'autres instances ne soit pas aussi efficace et décourage les jeunes plutôt que de véritablement les aider.

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que la Municipalité s'inquiète, tout comme la commission de gestion, des questions d'insertion. Les compétences du Conseil communal consistent à poser des objectifs, soit en les validant ce qui a été fait avec l'acceptation du préavis sur la cohésion sociale, qui a pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes et de moins jeunes, soit en demande à la Municipalité de mettre en place un objectif. Il n'est pas de la compétence du Conseil communal de décider de la méthode, or c'est ce qui est demandé ici. La Municipalité va répondre sur certains points car c'est un sujet sensible. L'aiguillage d'un jeune c'est prendre le temps d'écouter, de lui expliquer les options à choix et de s'assurer qu'il a effectué les démarches proposées. Il n'est pas souhaité qu'un travailleur social fasse le CV d'un jeune ou qu'il n'envoie pas un jeune qui a besoin d'un réel suivi professionnel pour une insertion au bon endroit. Aujourd'hui ce sont 12 à 15 associations qui travaillent sur les problématiques d'insertion sociaux-professionnelles et elles sont capables et ont les compétences pour accomplir ce travail. Il est essentiel dans des situations d'insertion, d'envoyer le plus vite possible la personne au bon endroit car le retard de prise en charge se récupère très difficilement. C'est pour ça que la Municipalité a demandé aux travailleurs sociaux de renforcer la coordination et d'aiguiller les jeunes auprès des instances et c'est pour cela aussi qu'il a été mis en place deux permanences. Une avec MotiV'Emploi et une autre avec Lire et Ecrire pour répondre à l'intérieur des locaux de Couvaloup 12 à ce type de demandes ponctuelles. La Municipalité est tout à fait consciente de la problématique mais la méthode ne lui semble pas appropriée et sur la forme cela reste de la compétence municipale.

M. Michaël FURHOFF remercie Mme Podio pour cette réponse et trouve dommage que ce genre de réponse ne figure pas dans la détermination, cela aurait rassuré la commission qui aurait sans doute accepté la réponse.

Vote sur le vœu : à une large majorité le vœu est refusé.

Urbanisme, construction et mobilité

Vœu N° 13

Que la Municipalité permette dès le printemps 2020 le cheminement est-ouest prévu pour piétons et vélos, cheminement dont le tracé est déjà inscrit sur les cartes existantes et aboutissant à la hauteur du parking de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet est en cours d'élaboration. Un chemin est prévu dès automne 2019.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 14

Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St-Louis, le Casino, et ailleurs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 15

Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet répondant à ce vœu est en cours d'élaboration.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité ne s'oppose pas au maintien des vœux de la Commission de gestion selon la proposition de classement en page 791.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion 2018.

M. Yvan CHRISTINET propose une réflexion sur le rapport traitant du dicastère Sport, Bâtiment et environnement en page 5, qui traite du bâtiment du Port du Petit-Bois, au 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne « nous avons cru comprendre que les bons soins donnés aux locaux sont dus aux efforts constants de la Commune ». Il aimerait savoir si la Commune s'occupe de tous les locaux sportifs de la Commune et les entretient, en quel cas tant mieux pour ces clubs là, mais il fait partie d'un club où il

doit passer la panosse tout seul. Il aimerait qu'il soit précisé à qui revient ce travail, aux clubs ou à la Commune.

M. Yves MENETREY demande une correction de coquille en page 2 du rapport général de la commission de gestion, dans la liste des sous-commissions, Mme Françoise Adler n'est pas mentionnée dans le bon groupe.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018 ;2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat. |
|--|

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des 15 vœux suivants :

- | | |
|--|----------------|
| – Administration, culture et relations extérieures | • N° 3 - 2016 |
| | • N° 2 - 2017 |
| – Finances et promotion économique | • – |
| – Sécurité, informatique et manifestations | • N° 4 - 2015 |
| | • N° 4 - 2017 |
| – Sports, bâtiments et environnement | • N° 8 - 2001 |
| | • N° 20 - 2012 |
| | • N° 5 - 2015 |
| | • N° 14 - 2016 |
| | • N° 22 - 2016 |
| | • N° 6 - 2017 |
| – Infrastructures et gestion urbaine | • N° 15 - 2001 |
| | • N° 10 - 2012 |
| | • N° 11 - 2012 |
| | • N° 15 - 2016 |
| – Service cohésion sociale et logement | • – |
| – Urbanisme, constructions et mobilité | • N° 5 - 2008 |

La Commission de gestion s'oppose au classement des sept vœux suivants :

- | | |
|--|----------------|
| – Administration, culture et relations extérieures | • – |
| – Finances et promotion économique | • – |
| – Sécurité, informatique et manifestations | • N° 3 - 2015 |
| | • N° 6 - 2016 |
| – Sports, bâtiments et environnement | • N° 9 - 2016 |
| – Infrastructures et gestion urbaine | • – |
| – Service cohésion sociale et logement | • N° 13 - 2015 |
| | • N° 14 - 2015 |
| | • N° 16 - 2015 |
| | • N° 9 - 2017 |
| – Urbanisme, constructions et mobilité | • – |

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion ne propose pas le classement d'autres vœux :

- | | |
|--|-----|
| – Administration, culture et relations extérieures | • – |
| – Finances et promotion économique | • – |
| – Sécurité, informatique et manifestations | • – |
| – Sports, bâtiments et environnement | • – |
| – Infrastructures et gestion urbaine | • – |
| – Service cohésion sociale et logement | • – |
| – Urbanisme, constructions et mobilité | • – |

Mme Dominique KUBLER-GONVERS, Présidente de la Commission des Finances, lit les conclusions du rapport.

Vœu N° 1

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGEST.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux Commissions permanentes.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée ; cette pratique est précisée dans le Règlement du Conseil communal, article 103 alinéa 2.

Vœu N° 2

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 "Renouvellement infrastructure du gaz **460.00**" / 9281.10 : "Renouvellement infrastructure des ports **470.00**").

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

RAPPEL**Vœu N° 1 - 2015**

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2018

Le Service des finances informera la COFIN, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Détermination de la Commission des finances

Bonne pratique de gestion qui mérite d'être suivie, la COFIN maintient donc son vœu.

Vœu N° 2 - 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00)

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2018

Les comptes de la Ville de Morges et des entités annexes n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, il est difficile de se prononcer si un éventuel dépassement devait avoir lieu. Toutefois, si cette situation devait se présenter, les services communaux avertiraient la Commission des finances dans les meilleurs délais.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN maintient son vœu et précise par soucis de clarté qu'elle souhaite que les montants budgétés ne soient pas modifiés en cours d'exercice, qu'il y ait dépassement ou pas à l'occurrence des comptes.

Vœu No 1 -2016

Que la Municipalité ait une meilleure anticipation au budget pour les frais de représentation et délégation. Au vu de leur forte augmentation, elle l'invite également à une modération de ce poste (compte 11133.3170.00).

Réponse de la Municipalité

Le compte « Frais de délégations et réceptions » évolue souvent en cours d'année car il est lié à des événements qui ne sont pas toujours connus à l'avance. Un suivi est mené par le Greffe tant sur l'état du compte que sur le vin offert. Par ailleurs, les

directions sont aussi sensibilisées sur le fait d'intégrer dans leur budget le financement de représentation. La réflexion va se poursuivre pour améliorer le suivi. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018

Un suivi est mené par le Greffe tant sur l'état du compte que sur le vin offert. Il veille sur l'état de ce compte. Concernant le vin offert, il est stable environ CHF 52'000.00 pour 4'800 bouteilles offertes, montant qui s'inscrit dans le cadre du budget octroyé par le Conseil communal.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée, ce vœu peut être classé.

Vœu N° 2 - 2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

Personnel fixes

Personnel temporaire

Personnel auxiliaire

Personnel occasionnel

Personnel engagé sous dénomination « honoraires et prestations de service »

Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

Situation au 31 décembre 2018

Le tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire) a pu être établi.

L'outil mentionné par la Municipalité nécessaire à l'établissement d'autres tableaux de bord n'est pas encore à disposition. Il sera acquis dans le cadre de la mise en production d'un SIRH (système d'information RH). Ce projet est en cours.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN maintient son vœu dans l'attente de la mise en œuvre des tableaux de bords demandés.

Vœu N° 1-2017

Que la Municipalité mette tout en œuvre afin que Morges Région Tourisme reprenne rapidement l'entier du leasing des bornes interactives afin de libérer la Ville de ce coût avec si possible effet rétroactif depuis la faillite de la société Geomatic. (compte 11100.3156.00)

Réponse de la Municipalité

A ce jour, le coût du leasing relatif aux bornes de Morges Région Tourisme est toujours assuré par la Ville. Un rendez-vous est agendé avec le partenaire financier début juin 2018.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018

Morges Région Tourisme a pris à sa charge la somme nécessaire à solder le leasing, soit un montant de CHF 90'000.00. Ceci se justifie par le fait que Morges Région Tourisme a été le demandeur et l'initiateur de ce projet de bornes d'informations, que la Ville de Morges a déjà avancé un montant très important et qu'elle se chargera encore de financer la remise en état de l'espace public suite à la dépose des bornes restantes

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée, ce vœu peut être classé.

Vœu N° 2-2017

Que la Municipalité intègre dans le fascicule des comptes un tableau comparatif des dépenses d'entretiens des 5 dernières années pour les comptes 350 et 390, ceci afin de faciliter l'analyse de l'évolution de ces dépenses par la COFIN.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à rendre disponible ces informations dans la mesure du possible avec le nouveau programme de gestion financière.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018

Le Service des finances essaiera, dans la mesure du possible, d'intégrer cette demande lors de l'établissement des comptes 2018.

Détermination de la Commission des finances

Ce tableau a été intégré aux comptes 2018. Ce vœu peut être classé.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la commission des Finances a procédé au classement de trois vœux et qu'elle maintient les autres. Elle demande à M. le Syndic Vincent Jaques si la Municipalité se rallie, c'est le cas.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes 2018
- Du rapport municipal sur les finances
- Du rapport amendé de la Commission des finances

Décide

(à l'unanimité)

1. d'accepter les comptes 2018 ;
2. de dire que les réserves d'usage sont expressément formulées pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier ses constats et donc ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance ;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2018 ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
5. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
6. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 12/6.19 Demande d'un crédit pour la construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V.

M. Yvan CHRISTINET, Président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Eric ZUGER informe que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la commission.

M. Bertrand GILLIARD pense que le projet de Beausobre V est certainement un beau projet mais il a été frustré à la lecture du rapport et il se demande s'il est raisonnable de se déterminer ce soir. Il en doute beaucoup. Quand on lit le préavis et surtout le rapport, de nombreux points ne sont pas clairs. Premièrement la page 3 du rapport, soulève à son sens, plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. En bref, les montants nécessaires à l'exploitation de ces nouveaux bâtiments ne sont pas vraiment mis en regard des recettes potentielles. Au niveau des charges il est question de 50% pour la communication, 100% de conciergerie, deux fois 50% d'auxiliaire, soit 2.5 ETP ou minimum CHF 250'000.00 par an car il ne faut pas oublier les charges annexes telles que LPP, recapitalisation de la caisse de pension, et une augmentation de travail pour les RH et les chefs de service. Ce qui n'est pas mentionné non plus, c'est que durant les quelques trente ans d'amortissement il faudra bien entretenir tout ça. Voir d'ailleurs ce qui a coûté jusqu'à son amortissement l'entretien inévitable et souhaitable de Beausobre IV.

Du côté des revenus, la commission dit que au niveau des recettes il est prévu de doubler le montant perçu en 2018, soit de passer d'un revenu de CHF 170'000.00 par an. Comme Beausobre IV existera toujours cela ne sera même pas CHF 170'000.00 pour le seul Beausobre V. Bref, on est loin, très loin de l'équilibre. Il regrette que le business plan en main des commissaires n'ait pas été développé dans ce même rapport. Si l'on ajoute au CHF 616'000.00 d'amortissement, les

intérêts et les frais d'exploitation et même en déduisant les revenus on est dans l'ordre de grandeur du million de francs par an pour ce seul bâtiment.

La COFIN est favorable mais est-elle totalement convaincue ? Elle nous dit « dès lors la Commune va engager un premier investissement pour Beausobre V de l'ordre de 38 millions et à un peu plus de la moitié de la législature, la dette bancaire s'élève à 43 millions tandis que les préavis votés s'élèvent à CHF 28 millions et n'oublions pas qu'il y a encore quelques investissements et dépenses de fonctionnement dans le

pipe-line. Donc 43 + 28 + 38 cela fait 109 millions. En admettant un investissement moyen sur 20 ans, à la louche cela fait déjà plus de 5 millions par an d'amortissement seulement, pour une Commune qui a juste l'équilibre financier des comptes avec 43 millions de dettes, il s'en inquiète. De plus, même si c'est politiquement tout à fait incorrect, il rappelle que tous ces congressistes et amateurs de théâtre ou concerts n'habitent pas tous Morges et aujourd'hui déjà on ne sait pas où mettre les véhicules et imaginez que tous ces nouveaux clients vont venir sur le site et rentrer chez eux en transports publics c'est utopique.

Donc, en l'état actuel du projet et jusqu'à plus amples informations concernant sa viabilité, il demande au Conseil de refuser cette demande de crédit.

M. Bastien MONNEY constate que la commission est unanime sur les conclusions et souhaite engager cette réalisation. C'est l'ensemble des groupes politiques qui est représenté dans la commission, et il constate également qu'à dix voix la Commission des finances recommande de suivre aussi. Il estime que l'on peut aller de l'avant avec cet objet au vu des avis unanimes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(large majorité moins 3 avis contraire et 3 abstentions)

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 18'500'000.00 TTC pour la construction des nouveaux foyers de Beausobre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 616'667.00 TTC par année, à porter en compte dès le budget 2019 ;
3. de renvoyer à la Municipalité pour nouveau préavis la question des montants nécessaires à l'exploitation de la nouvelle organisation.

N° 34/6.19 Détermination municipale sur le projet de décision relatif au Centre Aquatique et au parking du Parc des Sports.

M. Pascal DE BENOIT, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité n'a pas le désir d'intervenir ce soir, elle l'a fait avec sa détermination.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité moins quelques abstentions)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. de ne pas prendre en considération le projet de décision relatif au Centre aquatique et au parking du Parc des Sports déposé par Philippe Laurent et consorts le 5 septembre 2018 ;2. de demander formellement à la commission chargée de l'étude du préavis N° 28/6.19 (Centre Aquatique Région Morges SA) de prendre connaissance des questions formulées au point 3 de ce rapport. |
|---|

12. Motion Alice de Benoit et consorts « Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Philippe DERIAZ lit le document ci-dessous retranscrit :

1 PRÉAMBULE

Ce document présente la position de la Municipalité au sujet de la Motion de Mme De Benoit "Pour donner de la substance à la Stratégie Énergétique 2035 de la Ville de Morges".

La Motion demande que :

- « La Municipalité élabore un plan d'action, mis à jour semestriellement jusqu'en 2035, en vue de réaliser les objectifs de la SE2035 ;

- La Municipalité présente, au début de chaque semestre, la mise à jour du plan d'action pour le semestre suivant et fasse rapport au Conseil communal des progrès de la mise en œuvre de la SE2035 au cours du semestre précédent ;
- *Le rapport de gestion de chaque dicastère rend compte de la part prise à la réalisation de la SE2035 et évalue si la contribution annuelle est compatible avec les objectifs de la SE2035. »*

2 RÉPONSES AUX DEMANDES (MOTION) DE MME DE BENOIT ET CONSORTS

La Municipalité remercie Mme De Benoit pour le développement de cette motion, et formule les réponses suivantes :

- La Municipalité considère avoir répondu à la première demande de la présente motion. Un plan d'action, ou plan de mesures, en lien avec la SE2035 existe déjà. Il a été présenté au Conseil communal dans le cadre de la réponse à la Motion du groupe des Verts « pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges ». Validé en parallèle à la SE2035, en 2018, ce dernier guide les services de l'administration vers l'atteinte des objectifs 2035. Il doit être mis à jour chaque année, en septembre, et renouvelé à chaque nouvelle législature. Le document est tenu à jour régulièrement et entièrement repris au début de chaque législature.
- Le plan de mesures bénéficiera de mesures supplémentaires lors de l'établissement de la planification énergétique territoriale (PET), dont le but a été présenté dans le cadre de la Motion du Groupe des Verts, susmentionnée. La Municipalité mettra en place un système d'indicateurs pour suivre l'atteinte des objectifs 2035 grâce à la PET.
- Les deux dernières demandes de la motion en question paraissent difficilement réalisables dans leur forme actuelle. Le monitoring du progrès en vue des objectifs de la Stratégie 2035 ne pourra être effectué qu'au moment où la PET et son plan d'action auront été terminés.

Cependant, et au vu du contexte d'urgence et des enjeux climatiques, la Municipalité ne s'oppose pas, sur le fonds, à la prise en considération de cette motion. »

Mme Alice DE BENOIT, au nom du groupe interpartis Clim'action, auteurs de cette motion, précise qu'en demandant un rapport suivi des actions concrètes, entreprises, en cours et à venir, elle ne s'attend pas à un rapport compliqué et détaillé à chaque semestre, le but n'étant pas de compliquer inutilement le travail du délégué à l'environnement, au contraire. Il paraît nécessaire d'avoir des indicateurs, comme M. Deriaz l'a indiqué, pour savoir où l'on se situe dans la réalisation des objectifs énergétiques. Sans que des chiffres soient présentés on ne peut pas savoir si les buts fixés peuvent être atteints. C'est une base de travail pour les auteurs de la motion qui souhaitent être renseignés mais aussi pour l'administration communale. Le but est d'avoir une vision globale des actions menées et de leurs résultats. Il pourrait être répondu succinctement que des projets sont toujours en cours s'il n'y a pas eu d'avancée majeure, il en sera pris acte. Un graphique, par exemple un

tableau régulièrement mis à jour pourrait être présenté. La demande des motionnaires s'inscrit dans ce qui est actuellement en cours de réalisation au service de l'environnement avec l'élaboration de la planification énergétique territoriale qui devrait bientôt être validée et présentée. Il est connu qu'un beau travail est en cours de réalisation et que des analyses ont été faites pour montrer qu'il est possible concrètement à Morges de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie fossile. C'est très bien, l'on s'en réjouit. Maintenant il faut montrer qu'on y arrive et que l'on peut suivre cette belle avancée vers la transition énergétique. Elle propose le renvoi de la motion en commission afin d'attendre la présentation de cette « fameuse » planification énergétique territoriale, qui pourrait coïncider, dans une certaine mesure avec le plan d'action qui est demandé. En l'état, les motionnaires maintiennent leur motion, telle que présentée, qui se veut un outil de travail pour relever le défi climatique.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est heureux d'entendre cette proposition de renvoi en commission car il allait faire de même. Il s'étonne que la motion veuille donner de la substance à une stratégie énergétique de la Municipalité qui à l'évidence n'en manque pas. Il ne sait pas si c'est la motion qui manque de substance ou la stratégie énergétique de la Municipalité. Il s'étonne de ce titre car selon lui cette stratégie est à la fois ambitieuse et étagée dans le temps. Une commission pourra procéder à des analyses plus fines, impliquant également la Commission des finances cas échéant. Il sent un flottement tant au niveau de la Municipalité que de la motionnaire dans les réponses données et selon lui lorsqu'une motion est déposée elle devrait être suffisamment claire et argumentée pour que le Conseil puisse la prendre en considération directement ou pas. Il se réjouit donc de ce renvoi en commission qui permettra d'aller véritablement au fond des choses et invite à le soutenir.

M. Jacques DUBOCHET s'exprime en ces termes :

« La crise climatique détruira notre société si nous ne la maîtrisons pas très vite. Il y a urgence. Rien n'est plus important que de prendre en main cette situation dramatique. La plupart d'entre nous le savent, même si tous n'en tirent pas toujours, toutes les conséquences.

D'autres nient les faits ou ne veulent pas les reconnaître. C'est vrai, il n'est pas difficile de se réfugier dans la politique de l'autruche. Ils disent : « En ce beau début d'été, est-ce que vous voyez un problème, chez nous ? Nous pas ! »

Hélas, les faits nous mettront tous d'accord. Probablement plus vite que nous l'imaginons.

Le CO2 et l'augmentation de la température, sont pour tout le monde. La fonte de la couverture glaciaire de l'arctique, c'est maintenant. Le désespoir de millions de petits agriculteurs de l'Inde qui abandonnent leurs régions desséchées, c'est maintenant... et dans les décades à venir, seulement en Inde, ils seront probablement un demi-milliard qui devront tenter de survivre dans des espèces d'agglomérations indignes.

Alors, que demandons-nous ? Simplement, de nous mettre au travail, nous aussi au Conseil Communal. Il ne s'agit pas d'embêter la Muni, bien au contraire ; il s'agit de nous engager tous ensemble dans cette tâche urgente et prioritaire.

La motion, développée en commission, me semble une juste voie pour commencer à réaliser cet effort. »

M. Philippe DERIAZ remercie pour les diverses interventions et répond à M. Busslinger que la Municipalité n'a pas d'hésitation, sa stratégie énergétique est claire et a été posée et publiée, elle comporte cinq axes dans lesquels la Municipalité s'investit. Une quarantaine de mesures sont mises en place dont la réforme du fond d'encouragement pour permettre une meilleure assise financière permettant une meilleure réflexion. La Municipalité conduit maintenant cette planification énergétique territoriale et elle est plus active que jamais depuis le début de cette législature. Il remercie pour le soutien face à cette urgence qu'il partage.

M. le Président Pascal GEMPERLI demande aux personnes qui soutiennent le renvoi en commission de lever la main. Largement plus de dix personnes soutiennent le renvoi en commission, il est accepté.

13. Dépôt du postulat du Groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-PIERRE MORISETTI, RELATIVE À L’AFFICHAGE DES MISES À L’ENQUÊTE SUR PILIER PUBLIC

« Lors de la séance du 1^{er} mai 2019, Monsieur Jean-Pierre Morisetti demandait à la Municipalité si la durée d'une mise à l'enquête est toujours de 30 jours, car il avait été surpris de voir une mise à l'enquête déposée du 30 mars au 28 avril au pilier public de Morges, disparaître le 23 avril. M. Morisetti questionnait la Municipalité sur la raison qui a conduit la Municipalité à ne pas l'afficher jusqu'au terme du délai légal.

La Municipalité a retrouvé la trace de cette enquête et peut garantir qu'elle n'a pas été désaffichée du pilier public de manière prématurée. En effet, l'huissier a enlevé l'enquête en question seulement une bonne semaine après la fin du délai légal, soit le lundi 6 mai 2019.

Une explication plausible de la disparition temporaire de cette enquête est qu'elle ait été cachée, par mégarde, par une autre information. »

RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE PAR M. LE CONSEILLER PIERRE MARC BURNAND RELATIVE À LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DÉCEMBRE 2019

« En date du 5 juin 2019 lors de la séance du Conseil communal, M. Pierre Marc Burnand a fait remarquer que la séance du Conseil communal de décembre,

déplacée à la deuxième semaine, était désormais fixée au même soir que la séance du Conseil intercommunal de l'ERM.

Il demande si la Municipalité a pu faire déplacer la séance du Conseil intercommunal.

Renseignement pris, l'ERM fait savoir que la Commune de Lonay, hôte de la séance, ne peut déplacer la séance du Conseil Intercommunal du 11 décembre 2019. En effet, elle ne peut pas être déplacée à un autre jour de la même semaine, car la salle est déjà occupée par d'autres activités.

Dès lors, la Municipalité a décidé de déplacer la séance du Conseil communal de Morges en l'avançant au mardi 10 décembre 2019 aux Foyers de Beausobre. Ainsi les séances des groupes pourront être maintenues le lundi 9 décembre 2019.

La 2^{ème} séance de décembre est, elle, maintenue au mercredi 18 décembre 2019. »

Mme Katia CID fait suite aux réponses qui ont été données à ses questions lors de la dernière séance par Mme la Municipale Catherine Aubert-Desplands et M. le Municipal Eric Züger. Elle entend l'intention de M. Züger dans son geste mais regrette qu'il n'ait pas pu garder ses lettres de noblesse en ayant lieu autrement et à un autre moment.

Mme Aubert mentionne l'application pour payer le stationnement via le téléphone mobile, elle l'utilise et effectivement c'est très utile et efficace. Cette application aurait certainement pu éviter la source du problème mais pas le fond, car à sa connaissance aucune application ne gère les excès de zèle et les relations humaines. Une tranche de la population n'aura pas accès à cette application faute de posséder le bon outil ou les connaissances nécessaires. Il est de ce fait important que les rapports entre la police et la population soient bons.

Concernant le temps regrettable octroyé à cette affaire, elle répond par oui et non. Effectivement si l'attention et la bienveillance avaient été apportées dans les réponses cela aurait évité tous les rebondissements et même le fait qu'elle en parle ce soir encore. Toutefois elle dirait que non, car selon elle c'est important de prendre le temps de traiter un problème remonté par un Conseiller communal et qui implique un citoyen, c'est en tout cas comme cela qu'elle conçoit son mandat. Cela permet de mettre en avant certains problèmes et d'essayer de les régler. Depuis son intervention plusieurs personnes l'ont approchée pour lui faire part de sentiments similaires, par rapport à l'inconfort ressenti dans certaines situations avec la police. C'est difficile de pratiquer ce métier et la plupart des policiers réagissent de manière parfaitement adéquate mais hélas ce sont les mauvais exemples qui marquent les esprits. Il y a parfois un sentiment de prise de pouvoir et d'autorité excessive plutôt qu'un climat instaurant la confiance, la discussion et le bon sens.

A sa connaissance, les communes de St-Prex et Tolochenaz avaient émis le souhait de se retirer de la PRM, Lully n'y a pas adhéré. Le travail de la police est important et le lien entre la police et les concitoyens l'est tout autant. Elle a pris note que la Municipalité ne peut pas résoudre ce genre de problème et que c'est du ressort de la PRM et de la commission. Toutefois, elle ne doute pas que la Municipalité prend ce cas au sérieux et qu'elle peut émettre des suggestions à cet effet.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité pour le changement de date du Conseil de décembre et je la félicite. C'est une décision sage, qui évite qu'un bête conflit de date se mue en querelle entre deux autorités, qui empêche qu'une peccadille se transforme en question de principe, qui nous dispense d'un bras de fer avec l'ERM, qui économise une montée d'adrénaline dans treize villages membres de l'Association, qui préserve dix d'entre nous – huit conseillers communaux et deux municipaux – d'être contraints à ne pas remplir un mandat que le Conseil communal nous a confié. C'est d'autant plus sage qu'une commission est en train de plancher actuellement sur la motion Laure Jaton qui vise à clarifier le rôle des délégués et, en filigrane, à préciser et si possible pacifier les relations entre conseils intercommunaux et conseil communal. Et enfin, cela permet à cette question d'être réglée en moins d'une minute, ce qui doit remplir d'aise M. Bastien Monney. »

M. Jean-Pierre MORISETTI remercie la Municipalité pour l'éclaircissement quant à l'affichage et que les délais soient respectés. Ceci dit, il s'inquiète qu'une publicité vienne recouvrir une enquête publique et suggère un processus d'affichage sur lesdits piliers.

15. Questions vœux et divers.

M. Frédéric VALLOTTON revient sur le passage piéton situé entre la rue du Mont-Blanc et les quais. Ce passage est dangereux, il manque de visibilité à cause de la tente de la terrasse du restaurant du Mont-Blanc qui déborde sur l'espace public. Les piétons ne voient pas les voitures arriver et vice versa. Serait-il possible d'imaginer remédier à ce problème en demandant au restaurateur de rehausser la toile de tente ? Il suggère également un marquage plus visible, par exemple une alternance de bande jaunes et de bandes rouges et également de déplacer le panneau qui est caché derrière un arbre plutôt que d'abattre ce dernier.

M. Jean-Bernard THULER, à la lecture du dernier Reflets, se réjouit de voir que Morges est une cité festive et il cite les nombreux événements organisés par les différents acteurs de la scène culturelle ou sportive. Ceci étant, il n'a trouvé aucune trace ni de la Fête de la Musique ni du festival Colibri qui donne l'occasion à 30 associations morgiennes de présenter leurs activités sur les quais le dimanche 25 août prochain. Y aurait-il un déficit d'information ? L'association Maison des Associations, dont il est vice-président, a annoncé le festival dans un courrier daté du 14 juin 2018, une coordination avec les services de la Ville a eu lieu le 30 novembre 2018, une demande de subvention a été déposée en février 2019, et accordée en mars 2019. Il regrette au nom de son association de ne pas pouvoir bénéficier de cette publicité par voie de tous ménages. Il demande à la Municipalité quelle est la procédure que doivent suivre les animateurs sportifs ou culturels, pour se mirer dans cette publication qui se veut le reflet des activités culturelles, sportives, sociales ou techniques de la Commune ?

M. le Syndic Vincent JAQUES tient à préciser que la Municipalité n'intervient pas dans la rédaction du Reflets, toutefois il comprend le désarroi de M. Thüler et sa doléance sera transmise à l'équipe de rédaction.

Mme Catherine HODEL réagit aux propos de M. Vallotton. Elle est autant automobiliste que piétonne à Morges et emprunte régulièrement le passage piétons remis en question. Elle n'a jamais déploré d'épisode dangereux à cet emplacement. Elle pense que si les piétons adoptent une attitude responsable il ne se passe jamais rien sur les passages piétons.

Ceci dit elle était montée à la tribune pour remercier la Municipalité pour la page ajoutée au rapport de la gestion de Morges, ce document chiffré lui est très utile et elle le garde volontiers.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis un an, la Police cantonale et la Police de l'Ouest Lausannois testent un projet pilote – nom de code REGIO – qui vise à améliorer leur collaboration et, partant, leur efficacité.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge des institutions et de la sécurité, s'est exprimée ainsi le 27 mars dernier dans l'« Acte Vert N° 53 » des Vert-e-s vaudois-es à propos de ce projet pilote (je cite un bref passage) : « Cette proximité opérationnelle permet des synergies importantes en matière de commandement et de conduite opérationnelle, mais aussi dans le domaine tant logistique [...] que des ressources humaines [...]. Ce projet pilote fait l'objet d'un suivi très attentif tant d'un point de vue opérationnel que d'un point de vue politique. Les communes disposant d'un corps de police s'intéressent aussi beaucoup à ce processus ».

Si c'est Mme Métraux qui vante les mérites de ce projet pilote, on peut se dire que ça vaut au moins la peine de s'y intéresser et de l'étudier. C'est dire que j'ai été un peu surpris de lire ce dernier lundi, en page 3 du quotidien 24heures qui a réservé son Point fort à ce projet pilote, et a rapporté notamment les réactions contrastées de quelques personnalités. Et c'est là qu'on peut lire : « "Ce n'est absolument pas d'actualité, ni même dans nos préoccupations", fait ainsi savoir Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente de la Police Région Morges et municipale morgienne chargée de la Police ».

D'où cette question à Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, pour autant bien sûr qu'elle se reconnaisse dans les lignes de 24heures : cette déclaration traduit-elle la position de la présidente du Comité de direction de la Police Région Morges ou de la Municipale de la ville de Morges, puisque ces deux autorités sont explicitement citées dans l'article, ou est-elle le reflet de son sentiment personnel ?

Et puisque ce sujet est désormais sur la table et qu'on nous dit que les communes disposant d'un corps de police s'intéressent beaucoup à ce processus qui revalorise les polices communales et intercommunales en offrant de nouvelles prérogatives aux agents, je pose une question plus générale à la Municipalité : quelle est la position actuelle de la Municipalité à l'égard du projet pilote mené par la Police de l'Ouest Lausannois et la Police Cantonale et y voit-elle des possibilités d'évolution pour la Police Région Morges ? »

M. Frédéric VALLOTTON remercie Mme HODEL pour toute l'attention qu'elle porte en tant que conductrice aux piétons et pense que sur un plan statistique il emprunte plus souvent qu'elle le passage en question, environ quatre fois par jour en tant que voisin des quais et propriétaires de canidés. Encore récemment un membre de la Municipalité en automobile a semblé surpris par la présence de M. Nussbaum sur le passage.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h50 et la séance est close.

Le Président

Pascal Gemperli

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet